

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 31 octobre 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 105 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Jean-François DENIS - Eric LEOTARD - Antoine LORENZI - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET - Frédéric DUTOIT - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Daniëlle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Stéphane VENTRE - Jean VIARD - Charles VIGNY.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Sylvie ANDRIEUX représentée par Charles VIGNY - Jean-luc BENNAHMIA représenté par Christophe MADROLLE - Gérard BISMUTH représenté par Alexandre BIZAILLON - Roland BLUM représenté par Martine VASSAL - Sylvia BONIFAY représentée par Alain CROCE - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Laure-Agnès CARADEC représentée par Yves MORAINÉ - Pascal CHAIX représenté par Daniëlle MILON - Eric DI MECO représenté par Robert HABRANT - Joël DUTTO représenté par Marc POGGIALE - Victor Hugo ESPINOSA représenté par Olivier AGULLO - François FRANCESCHI représenté par Jean VIARD - France GAMERRE représentée par Eugène CASELLI - Magali GARDE représentée par René MALLEVILLE - Samia GHALI représentée par Jacqueline DURANDO - Bruno GILLES représenté par Bernard SUSINI - Vincent GOMEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Gérard GRAUGNARD représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Bernard JACQUIER représenté par Sabine BERNASCONI - Mourad KAHOUK représenté par Stéphane VENTRE - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Corinne LEGAL représentée par Jean BRUNEL - Christophe LOPEZ représenté par Robert MALATESTA - Marie-Louise LOTA représentée par Jérôme ORGEAS - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jacqueline MAURIC représentée par Maxime TOMMASINI - Patrick MENNUCCI représenté par François-Noël BERNARDI - Jean MONTAGNAC représenté par Eric DIARD - Renaud MUSELIER représenté par Xavier CACHARD - Sylvie NESPOULOUS représentée par Joëlle BOULAY - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Gérard PEPE représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Antoine ROUZAUD représenté par Jean-Pierre RAVOUX - Lionel ROYER PERREAUT représenté par Guy TEISSIER - Arlette SALVO représentée par Patrick BORE - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI - René TAVERA représenté par Gérard FERREOL - Clément YANA représenté par Gabriel PERNIN - Karim ZERIBI représenté par Jean-Pierre FOUQUET.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Olivier BLANC - Claude DAUMERGUE - Mireille FOURNERON - Martine GOELZER - Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO - Marie-José PEREZ - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Signé le 31 Octobre 2013  
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

#### **DEV 001-702/13/CC**

### **■ Approbation de l'augmentation et de l'affectation de l'autorisation de programme relative à la réalisation d'un pôle de création d'entreprise en Zone Franche Urbaine et approbation d'un avenant.**

**DPEATSV 13/10470/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Marseille Provence Métropole a l'ambition de réaliser en Zone Franche Urbaine un pôle de création d'entreprise afin de soutenir les porteurs de projets issus des territoires prioritaires (ZFU, ZUS, CUCS) par la mise en place d'un lieu lisible et de proximité dédié à la création d'entreprise.

Ce projet vient coordonner, animer et renforcer les actions existantes sur ces territoires en permettant d'apporter des réponses adaptées aux porteurs de projet par la mise à disposition, dans un ensemble immobilier de 1800 m<sup>2</sup>, de services et de locaux à des conditions compétitives.

Le terrain dit « Smac Aceroïd », d'une superficie de 7937 m<sup>2</sup> et situé 211, chemin de la Madrague Ville (Cabucelle – ZFU 14<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> Sud) est apparu comme le site le plus pertinent pour accueillir un tel projet dans des conditions optimales.

En effet, en plus d'être inscrit en secteur UEb dans le Plan Local d'Urbanisme de Marseille, d'être sous maîtrise foncière publique, d'être situé en plein cœur de la Zone Franche Urbaine 14<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> Sud et à proximité du futur pôle d'échange, ce site s'avère également en capacité d'accueillir un pôle d'activité à destination des Petits et Moyennes Entreprises et artisans du territoire (2500 m<sup>2</sup> de locaux d'activité et bureaux associés dont la réalisation pourrait être confiée à un opérateur privé)

De part leur cohérence et leur compatibilité, la réalisation de ces deux ensembles immobiliers permettrait ainsi une valorisation très satisfaisante de cette friche industrielle en présentant de très forts enjeux de développement économique et d'emploi d'une part, et d'aménagement urbain d'autre part.

En effet, dans un souci d'intégration urbaine et d'accessibilité des bâtiments, des niveaux importants de terrassements sont envisagés.

Cette opération est partenariale. Des participations financières du FEDER (2.630.000 euros dans le cadre du PO Axe 4.1), de l'Etat (500 000 euros dans le cadre du PLR), de la Région (200 000 euros dans le cadre du contrat de développement) et du Département (200 000 euros dans le cadre de ses politiques de soutien à la création d'entreprise) sont attendues, représentant un total de 3 530 000 euros HT soit 67%.

Par ailleurs, cette opération bénéficie de la cession gratuite du terrain par la Ville de Marseille (d'une valeur de 650 000 euros).

A ces subventions, s'ajouteront des recettes issues des loyers perçus par Marseille Provence Métropole émanant du gestionnaire du pôle de création d'entreprise et de la revente d'une partie du foncier aménagé à un opérateur privé dans le cadre d'une consultation pour la réalisation du pôle artisanal.

Par délibération DEV 002-304/12/CC la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a confié à la Soléam, par mandat l'opération d'aménagement du foncier, ainsi que l'opération de construction du pôle de création d'entreprise.

**Signé le 31 Octobre 2013**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013**

Un concours de Maître d'œuvre concernant à la fois les aménagements extérieurs de l'ensemble du terrain (terrassement, VRD, espaces verts, soutènements...) et la construction du pôle de création d'entreprises, a été lancé.

Le jury de concours dans sa réunion du 10 juillet 2012 a retenu l'offre du candidat A, à savoir le groupement Portal/Thomas/Tessier.

Cette offre dépassant l'autorisation de programme affectée à cette opération, il convient d'augmenter cette dernière d'un montant de 1 200 000 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté Préfectoral en date du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération ECO 002-181/08/CC du 8 février 2008 portant sur la création d'une autorisation de programme pour la réalisation d'un pôle de création d'entreprises en Zone Franche Urbaine ;
- La délibération DEV 004-1974/10/CC du 25 mars 2010 portant sur la revalorisation de cette autorisation de programme ;
- La délibération DEV 001-260/11/CC du 28 mars 2011 portant sur l'affectation de cette autorisation de programme ;
- La délibération FCT 015-424/11/CC du 8 juillet 2011 approuvant la participation de Marseille Provence Métropole au capital de la Soleam ;
- La délibération DEV 003-717/11/CC du 21 octobre 2011 portant sur la revalorisation et l'affectation de l'autorisation de programme ;
- La délibération DEV 001-25/10/13 CC du 26 mars 2012 portant sur la revalorisation et l'affectation de l'autorisation de programme ainsi que l'approbation une convention avec la Soléam.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'enjeu majeur que représente cette opération pour la Communauté Urbaine, non seulement en termes de développement économique et d'emploi mais aussi en termes urbains ;
- L'intérêt de soutenir la dynamique de création en Zone Franche Urbaine et d'en assurer la pérennité ;
- La cohérence de ce projet avec les attentes du PO FEDER axe 4.1 « une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » que gère Marseille Provence Métropole.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Signé le 31 Octobre 2013  
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013

Sont approuvées l'augmentation et l'affectation de l'autorisation de programme portant sur la réalisation d'un Pôle de Création d'entreprise en Zone Franche d'un montant de 1 200 000 euros portant le montant total de l'autorisation de programme à 7 450 000 euros.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires relatifs à cette opération sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine : Sous-Politique B320 – Natures 2031 et 2313 – Opération 2008/00157.

Les crédits de paiement prévus pour cette opération s'établissent comme suit :

Année 2012 : 225 000 euros

Année 2013 : 200 000 euros

Année 2014 : 3 000 000 euros

Année 2015 : 4 025 000 euros

**Article 3 :**

Est approuvé l'avenant ci-annexé à la convention de mandat conclue avec la Soleam pour la réalisation du pôle de création d'entreprises en Zone Franche Urbaine.

**Article 4 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant.

**Article 5 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Département des Bouches-du-Rhône, de la Ville de Marseille et de tout autre organisme pour la réalisation de cette opération.

Pour Visa  
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développer l'économie et servir l'emploi

Alexandre BIZAILLON

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI